

**RAPPORT**

*de la commission d'environnement  
et d'urbanisme*

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

***LES COMPTES 2023  
DE LA VILLE DE SION***

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier M. Dondainaz pour sa présentation synthétique des comptes, le Président de la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses questions.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes pour l'année 2023, dont le plaisir de partager un moment avec le Président et le Chef du Service des finances.

## I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé les éléments concernant ses compétences à savoir l'environnement, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie ou autres rubriques qui s'y rapportent. Certaines des questions posées à la Municipalité ont permis de mieux comprendre certaines rubriques des comptes. La CEU a donc choisi de garder les réponses pertinentes dans son rapport.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **11** membres présents.

## II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

### Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>xxx.3090</b>	<b>Formation et perfectionnement du personnel</b>	

#### Question 1

De manière générale, les montants dévolus aux formations sont peu utilisés. Est-ce que les formations se déroulent à l'interne ? ou est-ce par manque de promotion ou manque d'intérêt ? comment expliquer ce point ?

#### Réponse

Une révision de la politique de formation est en cours. En effet, jusqu'à aujourd'hui les montants dévolus aux formations n'étaient pas suffisamment utilisés par manque de cohérence avec les besoins. En effet, le catalogue de formation de l'Etat du Valais était simplement mis à disposition des collaborateurs-trices au travers d'un mail d'information une fois par année. Dorénavant, nous allons cibler les formations de l'Etat et ne proposer que des formations en lien avec les besoins de la Ville. De plus, un cursus

de formation spécifique pour les cadres sera mis en place de manière obligatoire. Une réflexion est en cours aussi pour créer un cursus de formation/introduction à la place de travail pour les nouveaux collaborateurs-trices. Une amélioration de la communication aux collaborateurs-trices est également en cours.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>xxx.31111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	

**Question 2**

Les montant dépensés dans cette rubrique sont parfois expliqués par des achats qui, semble-t-il, résultent d'une mauvaise gestion du matériel et qui pourraient être planifiés. Ces achats devraient donc figurer dans le budget.

Est-ce qu'un état des lieux du matériel et des véhicules ou machines endommagés ou qui ne sont plus réparables est effectué régulièrement et planifiés correctement ?

**Réponse**

De manière générale, la gestion du matériel et des véhicules se fait de manière optimale. Malheureusement, le budget n'étant pas extensible, nous devons repousser chaque année, le renouvellement de certains objets. Certains ne résistent pas à cet allongement de vie et se retrouvent en arrêt de marche. Cette situation engendre de facto un dépassement de budget.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>xxx.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	

**Question 3**

La CEU constate une amélioration des charges en eau et énergies. Cependant, certains dicastères présentent au contraire des charges plus importantes. Comment expliquer cette disparité ?

**Réponse**

Le prix des énergies a fortement augmenté entre 2022 et 2023. Cette hausse était connue au moment de l'établissement du budget 2023 et nous en avons tenu compte. Finalement, grâce à des mesures d'économies d'énergies, l'augmentation fût moins marquée que prévue.

Tous les dicastères présentent des coûts inférieurs au budget. Au total, cela représente une diminution totale de 1,1 million par rapport au budget.

N°	Dicastère	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
3	Education et culture	1'363'595 CHF	1'800'000 CHF	1'544'263 CHF
5	Sécurité publique	72'893 CHF	103'500 CHF	86'022 CHF
6	TP	1'278'286 CHF	1'627'000 CHF	1'582'404 CHF
7	Bâtiments et Constructions	710'552 CHF	1'100'000 CHF	866'833 CHF
8	Urbanisme et mobilité	614'869 CHF	874'000 CHF	636'117 CHF
9	Sports, jeunesse et loisirs	804'949 CHF	1'277'500 CHF	965'855 CHF
	<b>TOTAUX</b>	<b>4'845'144 CHF</b>	<b>6'782'000 CHF</b>	<b>5'681'494 CHF</b>

Sur certains centres d'activités, nous constatons quelques légers dépassements dus, notamment, aux conditions météorologiques et à la date du relevé des compteurs effectués par les collaborateurs d'OIKEN.

Cf. réponse à la question N° 14.

#### Question 5

Quel est le planning des déménagements des écoles qui effectuent des transferts de bâtiments suite au déplacement du LCP dans le nouveau collège Ella Maillard ?  
Qu'est-ce qui est prévu en 2025 ?

#### Réponse

Le déplacement du LCP dans le nouveau collège Ella Maillard, prévu initialement à l'été 2025, n'aura lieu que dans le courant de l'année scolaire 2025-2026 au plus tôt ou, plus probablement, reporté à l'été 2026.

Les locaux actuels du LCP devraient accueillir ensuite l'ECCG-EPP, sise actuellement au centre scolaire de St-Guérin. Une période de travaux d'adaptation et de rénovation accompagnera très certainement la nouvelle affectation de ces locaux.

Les locaux actuels de l'ECCG-EPP pourraient accueillir ensuite les classes primaires du bâtiment scolaire des Collines, classé de niveau 2 cantonal à l'inventaire du patrimoine bâti extramuros. Dans ce cas également, une nouvelle période de travaux d'adaptation et de rénovation accompagnera très certainement la nouvelle affectation de ces locaux.

Les discussions entre la Ville et le Canton sont en cours, mais rien ne sera effectif concrètement pour la Ville en 2025.

### Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.3111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>59</b>

#### Question 7

Achat d'un vélo : pour qui et pourquoi ne pas mettre cette dépense au budget ?

#### Réponse

Dans le cadre de la politique de mobilité de la Ville de Sion, il a été décidé d'acquérir un vélo pour l'huissier afin de favoriser ses tournées par mobilité douce. La dépense n'a pas été budgétée du fait que la décision est intervenue après l'adoption du budget : dite dépense était également couplée à la vente du scooter de l'huissier.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.4210</b>	<b>Emoluments administratifs</b>	<b>60</b>

#### Question 9

Quelles sont les prestations des juges ?

#### Réponse

Le juge de commune et le vice-juge effectuent notamment les prestations suivantes :

- Séances de conciliation dans les affaires civiles
- Ouverture des testaments et pactes successoraux
- Établissement des certificats d'héritiers et recherches d'héritiers
- Inventaires conservatoires
- Pose des scellés

Les émoluments sont prélevés sur la base d'un tarif établi par la justice communale.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA It</b>	<b>60</b>

#### Question 10

Pourquoi le montant des comptes est plus bas que le budget prévu, alors qu'on a changé de prestataire ?

#### Réponse

Cette différence s'explique par le fait que la passation entre l'ancien et le nouveau concessionnaire a été plus compliquée et longue que prévu, notamment la reprise du parc d'affichage. Une baisse de redevance a dû être actée pour 2023 après l'établissement des budgets.

## Dicastère 2 : Economie, Innovation & Tourisme

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.3634</b>	<b>Subventions aux entreprises publiques</b>	<b>79</b>

#### Question 13

Diminution pour Energypolis SA : Quel est le futur de cette entreprise, quel est sa fonction et pourquoi la subvention n'a pas été intégralement utilisée ?

#### Réponse

Energypolis SA est la société en charge de la gestion du parc de l'innovation à Sion. La création du parc de l'innovation répond à la troisième étape de la convention entre l'EPFL et le Canton.

Les buts et missions d'Energypolis SA sont :

- Assumer la responsabilité du développement du parc de l'innovation, de son organisation, de sa gestion et de son exploitation ;
- Contribuer au développement en Valais et à Sion d'entreprises de haute technologie à fort potentiel de croissance ;
- Mettre en réseau les acteurs du monde académique et économique en lien avec les domaines d'activités du Campus ;
- Mettre à disposition des entreprises un réseau de compétences dans les domaines du Campus, en partenariat avec les acteurs de l'innovation en Valais et à Sion ;
- Favoriser les synergies et les collaborations à travers une animation collective et la gestion de la communauté (workshop, séminaires, etc.)

Initialement prévue en 2023, la constitution de la société a été repoussée en 2024, après que le grand conseil se soit prononcé favorablement à la loi cantonale sur la société de gestion et d'exploitation du parc de l'innovation du Campus Energypolis (LPI) en automne 2023. Les actionnaires de la société sont le Canton (70%) et la Ville de Sion (30%).

Dans l'intervalle de la création de la société, diverses mesures et actions ont été mises en place notamment en terme de communication (site internet, réseaux sociaux) et d'événements. Une subvention partielle de Fr. 20'000.- au lieu des Fr. 50'000.- a été versée pour la réalisation de ces mesures.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	<b>81</b>

#### Question 14

Pas anticipable ? Les charges d'énergies diminuent dans certaines rubriques et dans d'autres rubriques elles augmentent et sans explication. Demande de détail.

#### Réponse

Contrairement aux autres rubriques de natures « 3120 », la rubrique 264.3120 enregistre les achats d'énergies aux sociétés de partenaires dont la Ville de Sion est actionnaire. Cette énergie est ensuite commercialisée et dégage un gain financier pour la Ville.

L'augmentation de la rubrique 264.3120 s'explique par les deux éléments suivants :

- Le Conseil d'administration d'AKEB (la société de partenaire qui gère la participation dans la centrale de Bugey) a décidé de modifier la méthode d'activation des charges d'investissements. Avec la nouvelle méthode, il en résulte à long terme un léger lissage des coûts annuels. Les coûts d'exploitation

portés par les partenaires d'AKEB sont certes plus élevés dans les années à venir mais les amortissements à contrario plus faibles ;

- Augmentation des coûts de l'énergie pour l'alimentation des services auxiliaires des unités de production.

Cf. réponse à la question N° 3.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>81</b>

*Question 15*

La CEU constate que le montant est le même que l'année passée, alors qu'un règlement a été approuvé par le CG. Les démarches d'homologation du règlement prennent trop de temps.

La CEU souhaite connaître le détail des subventions utilisées, leur nombre et de quel type de subventions il s'agit.

*Réponse*

Le règlement modifié (incluant plus de subventions avec des montants plus conséquent par demande) pour les subventions a été validé en date du 20 mars 2024 par le Conseil d'Etat (CE). Il a donc fallu environ 1 an et demi entre la proposition initiale de modification du règlement, son passage à la Commission Energie, au CG puis au CE avant de pouvoir l'appliquer d'où l'impossibilité d'utiliser le montant budgétisé en 2023. La CEU souhaite connaître le détail des subventions utilisées, leur nombre et de quel type de subventions il s'agit.

<b>M1 Isolation thermique</b>		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	9'500 CHF
2020	15	180'670 CHF
2021	19	139'895 CHF
2022	24	156'695 CHF
2023	20	155'562 CHF

<b>M2 Installation solaire thermique</b>		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	2'420 CHF
2020	1	1'901 CHF
2021	1	2'960 CHF
2022	1	4'490 CHF
2023	1	4'040 CHF

<b>M3 CECB+ (audits énergétiques)</b>		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	7'080 CHF
2020	35	14'780 CHF
2021	23	9'380 CHF
2022	47	23'600 CHF
2023	45	32'891 CHF

Remarque de la CEU : La CEU déplore la lenteur de la procédure d'homologation des règlements.

### Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>301.3110</b>	<b>Meubles et appareils de bureau</b>	<b>91</b>

#### Question 16

Quel est le prix des tableaux interactifs ? Quel % de classes sont équipées en tableaux interactifs ? Quelle est la stratégie et la planification du numérique dans les écoles ?

#### Réponse

Le prix des tableaux interactifs est d'environ Fr. 8'000.00 à l'achat. Dans notre cas, il est d'environ Fr. 1'400.00 par an en leasing sur 6 ans. Actuellement, 80 salles de classe sont équipées d'écran interactifs dernière génération. Les autres classes sont encore équipées de tableaux blancs interactifs (avec beamer). Pour l'année scolaire 2023-2024, la ville de Sion compte 35 classes de 1-2H ainsi que 101 classes de 3-8H et nous avons avant tout équipé les classes de 3-8H avec ces nouveaux tableaux, ceci en fonction de l'introduction du PER numérique planifié par le canton. La stratégie du numérique dans les écoles est développée par les instances cantonales toujours en fonction des exigences du Plan d'études romand / PER selon les degrés d'enseignements.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>301.3113</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>91</b>

#### Question 17

Un plan de modernisation du matériel informatique est-il prévu dans les écoles ? A quel rythme ?

#### Réponse

L'intégration du numérique dans les classes valaisannes génère depuis quelque temps des initiatives tant au niveau cantonal que communal. Cela touche de nombreux domaines : compétences numériques des élèves, infrastructure et équipement technique, formation initiale et continue des enseignants promotion des moyens d'enseignement ...

Le canton a planifié l'introduction du PER numérique durant la période 2023-2026 en fixant les priorités suivantes : 2023 mise en œuvre pour les 7-8H, 2024 mise en œuvre pour les 1-2H, 5-6H et 9CO, 2025 mise en œuvre pour les 3-4H, 10-11CO et 2026 PER numérique généralisé.

Au niveau communal, nous sommes avant tout concernés par les infrastructures et les équipements. Depuis de nombreuses années déjà, la ville de Sion investit d'importants montants (sous rubrique 3010.3113, en moyenne plus de Fr 110'000.-/an) pour équiper ses salles de classes d'ordinateurs, de tableaux blancs interactifs avec beamer et, depuis deux ans maintenant, de tableaux interactifs (80% des salles de 3-8H au printemps 2024).

L'équipement, voire le renouvellement/le remplacement de ces différentes infrastructures est une de nos priorités. Nos objectifs se réfèrent à la planification cantonale concernant l'introduction du PER numérique.

Un groupe de travail Canton Commune, présidé par le Chef du service de l'enseignement, a été chargé de définir la répartition financière en lien avec les moyens d'enseignement en général.

Les conclusions de ce groupe devraient bientôt être connues.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.3134</b>	<b>Primes d'assurance de choses</b>	<b>98</b>

#### Question 20

Qu'est-ce qui explique cette augmentation alors que cette rubrique devrait être relativement stable ?

#### Réponse

Cette rubrique contient l'assurance flottes et l'assurance choses (bâtiments) du service des bâtiments scolaires. La prime totale d'assurance choses (bâtiments) de la Ville de Sion a augmenté en 2023 (CHF 400'000.-) par rapport à 2022 (CHF 350'000.-). Cette prime totale est ensuite répartie entre les différents services de la Ville.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3144</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	<b>100</b>

#### Question 21

La CEU souhaite qu'on lui transmette le crédit supplémentaire n°2023/29 pour une explication. Les charges ont doublé pour de l'entretien de bâtiments.

#### Réponse

La rubrique 3200.3144.01 résulte d'un transfert du dicastère « Bâtiments et Constructions » au dicastère « Education et Culture » réalisé en 2022 sur la base d'une estimation. Cette estimation est à réévaluer au regard de la réalité des exercices réalisés. Les dépenses « extraordinaires » de 2023 pour les entretiens des bâtiments culturels sont les suivantes :

Changement du tableau électrique principal du Théâtre de Valère : Fr. 15'700.-

Rénovation installation de chauffage de la Ferme-Asile: montant de Fr. 27'536.-

Remise en état de la Grenette pour transmission à la Ferme Asile et nettoyage : montants de Fr. 27'170.- + Fr. 1890.15 + remplacement des film anti UV : Fr. 2800.20

En sus, les dépenses courantes incluent des dépenses imprévues et urgentes : Infiltrations d'eau au Théâtre de Valère : Fr. 590.75

Problèmes de chauffage au Théâtre de Valère : Fr. 1748.50 + Fr. 320.40

Problèmes de conduite et d'écoulement au Petithéâtre : Fr. 800.50

Mise au norme du treuil du Théâtre de Valère : Fr. 5523.90

Réparation réfrigérateur du Théâtre de Valère : Fr. 1051.60

Révision et remplacement des cordages usagés du Théâtre de Valère : Fr. 2784.30

Descellement d'une série d'éléments de la dalle de la Grange de la Ferme-Asile : Fr. 3004.35

Remise en conformité du tableau électrique central de la Ferme-Asile : Fr. 10'936.30 + contrôle OIBT : Fr. 969.30 Réparation de la chaudière du Chalet de la Ferme-Asile et changement du chauffe-eau : Fr. 13'841.60 + Fr. 2738.60 + prise en charge du mazout lié à la fuite : Fr. 1637.85

Pose de compteurs d'eau à la Ferme-Asile : Fr. 3521.25

Réparation de l'escalier du Chalet de la Ferme-Asile : Fr. 6951.15

Révision du palan de la Grange de la Ferme-Asile : Fr. 1637.85 Rénovation d'un atelier d'artiste suite à changement de locataire : Fr. 4189.50

Total des montants listés ci-dessus: Fr. 109'675,85

L'entretien des bâtiments par les partenaires est réalisé en accord avec la Ville. Les équipes techniques des partenaires effectuent dès lors des travaux qui déchargent la Ville. Les dépenses qui sont liées à la gestion des bâtiments par les partenaires culturels ont légèrement augmenté en 2023 : Achats techniques et entretiens du bâtiment par le Spot: 34'000.-

Entretien des bâtiments et ressources mises à disposition par la Ferme Asile selon contrat de prêt à usage : Fr. 65'000.-

La pertinence ou la nécessité de réaliser les travaux est évaluée par le service des bâtiments. La section de la culture a validé ces dépenses afin de garantir le fonctionnement des infrastructures et d'assurer le bon déroulement des projets culturels.

*Remarque de la CEU : Vu le nombre de petits travaux à effectuer dans ces bâtiments, est-ce qu'un planning de rénovation est prévu ?*

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.4260</b>	<b>Remboursements de tiers</b>	<b>101</b>

Question 23

80'000 frs au budget et rien dans les comptes, pourquoi ? A quoi est-ce que ce montant correspond ?

Réponse

Lors de l'établissement du budget 2023, nous avons tenu compte des consommations d'eau, de chauffage et d'électricité pour le nouveau pôle musique (rubrique 320.3120). Finalement, vu que ces dépenses sont liées au chantier de transformation des locaux de l'ancienne HEI, elles ont été enregistrées, en investissement, dans la rubrique dédiée (rubrique 320.5040). Cette recette attendue de 80'000 francs correspondait à la participation du Canton aux charges énergétiques et d'eau 2023. Le Canton prendra sa quote-part dans le cadre de la subvention d'investissement versée pour le Pôle musique (rubrique 320.6310).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
3	Investissements	308.5040	Terrains bâtis	227

Question 24

Centre scolaire de Champsec : 500'000 au budget, rien n'a été dépensé. Est-ce qu'il reste encore des travaux en attente (cf crédit d'engagement de 1,9 millions) ? Est-ce qu'il y a des travaux de prévus ? est-ce que le crédit d'engagement va être utilisé en entier ?

Réponse

Hormis les travaux budgétisés à Fr. 100'000.- pour l'œuvre d'art, le solde des travaux des aménagements extérieurs ont été exécutés ce printemps mais ils n'ont pas encore été facturés. Voici le détail des factures attendues :

Extension du centre scolaire de Champsec								
<b>G - factures en cours de traitement (selon e-mail de la DT du 23.02.2024)</b>							Budget	0.00
							Provision	0.00
N°	Date	Ann	Entreprises	CFC - Travaux	Descriptif	Date Factu	Montant	
997		2024	audiSEC Sàrl	29- honoraires	plans évacuation		3'800.00	
997		2024	divers	29- honoraires	bâtiment existant		30'000.00	
902		2024	dénénaz	465-voies d'accès	bon non reçus de la DT		350'000.00	
997		2024	signal	465-voies d'accès	signalisation		10'500.00	
997		2024	non défini	5-documentation ouvrage	plaquette		15'000.00	
997		2024	-	5-réserve pour divers et imprévus			0.00	
911		2024	divers	980-œuvre d'art	concours		100'000.00	
997		2024						
<b>Total des factures à suivre et "probables"</b>								<b>509'300.00</b>
22.05.2024								

Ces dernières factures seront honorées grâce à la provision enregistrée dans les comptes 2022 pour le solde des travaux liés à ce crédit d'engagement.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>	<b>320.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>228</b>

#### Question 25

Pôle musique : Dépassement des montants budgétisés pour 2023 pour le Pôle Musique. Explication.

#### Réponse

Pour mémoire, la réalisation du Pôle musique est au bénéfice d'un crédit d'engagement de Fr. 11'700'000.- à +/- 15%, octroyé en automne 2020. Ce montant s'est vu augmenté d'un crédit complémentaire de Fr. 5'350'000.- en avril 2023.

Le dépassement de budget qui apparaît au compte d'investissement 2023 provient d'une accélération du planning d'exécution permettant en particulier d'héberger l'EJMA déjà en fin d'année 2023 dans des locaux aménagés, ainsi que pour des travaux d'infrastructure et de réseaux. Ce dépassement du budget annuel, dédié préalablement à cet objet en 2022, n'a aucune incidence sur le coût final des travaux.

### Dicastère 4 : Affaires sociales

### Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>503.4240</b>	<b>Taxes d'utilisation et de prestations de services</b>	<b>133</b>

#### Question 30

Quelles prestations et quel prix sont compris dans ce montant qui double par rapport au budget ?

#### Réponse

Le CSI suit les bases légales à savoir la LPIEN Article 37 et la directive DIR 001-B OCF (téléchargeable sur le site de l'OCF) entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Dans cette dernière, le coût horaire du personnel et des véhicules a été revu à la hausse. De plus, des nouvelles catégories d'intervention sont facturables comme les assistances techniques (secours routier, ascenseur en panne, dégâts d'eau, etc). Enfin, un suivi important est effectué pour savoir si certaines interventions sont le fait d'une négligence ou d'un acte délibéré, dans de tels cas, l'intervention est facturée à son auteur. La

manière de faire est prescrite au niveau cantonal, cela étant une partie du financement de la sécurité incendie.

Remarque de la CEU : La réponse n'est pas complète et la Municipalité s'est engagée à compléter la réponse.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>506.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>135</b>

*Question 31*

Qu'est-ce qui rentre dans ce montant ?

Globalement pour les ambulances : qu'est-ce qui est prévu en termes de ressources humaines, matériel et personnel pour pallier aux interventions de plus en plus nombreuses ?

*Réponse*

Ce montant comporte les prestations informatiques CIGES, les frais uniques d'installation du logiciel de planification du personnel, la location de personnel tiers, la location d'une ambulance nécessaire lors d'un entretien afin de répondre au nombre de courses demandées par le 144 et des frais de contentieux. Pour le futur il est prévu une révision de dispositif préhospitalier valaisan avec probablement une ambulance supplémentaire de jour à Sion. Cas échéant, l'organisation sera adaptée en conséquence. Durant l'année 2024 des essais seront effectués en ce sens, en accord avec l'OCVS.

**Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.3101</b>	<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	<b>151</b>

*Question 33*

Pourquoi cette augmentation ?

Est-ce qu'il est possible d'installer des panneaux solaires sur les STEP ?

*Réponse*

Les produits de déphosphatation et les floculants organiques ont fortement augmenté, ce qui se ressent dans les comptes. Oui, il est possible d'installer des panneaux solaires sur les STEP. Pour la step de Châteauneuf, cette installation sera étudiée dans le projet de réhabilitation 2028-2032 pour le traitement des micropolluants. Pour la step de Chandoline, nous devons refaire toutes les étanchéités des toitures avant de procéder à une installation de panneaux solaires.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
----------------------	----------------	--------------------------	--------------	-------------

6	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3100</b>	<b>Matériel de bureau</b>	<b>153</b>
---	-----------------------	-----------------	---------------------------	------------

**Question 37**

Est-ce que ce montant concerne d'autres dépenses ou seulement le matériel pédagogique. Les comptes 2022 étaient aussi à 16'000. Pourquoi ce montant ne figure pas plutôt dans la rubrique 608.3102 ? ou dans la rubrique « écoles » ?

**Réponse**

Il s'agit également d'achats de petit matériel auprès des papeteries de la place. Il est de la responsabilité de l'assainissement urbain à sensibiliser notre jeunesse à un comportement adéquat vis-à-vis de nos installations "trions malin".

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3119</b>	<b>Autres immobilisations</b>	<b>153</b>

**Question 39**

Est-ce que le montant est en lien avec GastroVert ou autre ? Quel est l'état de la situation de ce système ? Où ont été installés les conteneurs pour GastroVert et quel est le bilan du fonctionnement du système ? quel est l'avis de la population/utilisateurs ?

**Réponse**

Tous les conteneurs pour GastroVert ont été installés. La gestion de ces conteneurs est de la responsabilité d'Enevi. Il est trop tôt pour un bilan. Enevi établira un premier bilan au 31 décembre 2024.

*Remarque de la CEU : La localisation des conteneurs ne correspond pas aux propositions dans le rapport du budget 2023 de la CEU (question 10) ni l'amendement proposé et accepté. La question de l'emplacement des conteneurs se posait surtout dans les régions périphériques (Salins, les Agettes, Bramois, etc.) dans lesquelles cela provoquait un potentiel double emploi avec les poubelles vertes, et pour lesquelles nous avons demandé la réalisation d'une phase pilote avec analyse des coûts.*

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>153</b>

**Question 40**

Comment est exercé le contrôle de la collecte des déchets ? Est-ce qu'une étude a été réalisée concernant l'internalisation de ces prestations ? quelle est la répartition des coûts de transport de ces déchets ? quel prestataire reçoit quelle prestation pour quelle activité ? est-il a un contrat renouvelable ou des appels d'offres qui ont été faites ? et pour GazEL jusqu'où vont-ils pour chercher des déchets verts ?

**Réponse**

Le contrôle de la collecte des déchets est assuré par la section de l'assainissement urbain "déchets". Aucune étude n'a été réalisée sur l'internalisation de ces prestations. Le coût des transports en fonction des déchets est le suivant :

- Ordures ménagères Fr. 772'620.58
- Déchets verts Fr. 582'516.09
- Papier-carton Fr. 529'962.68
- Verres Fr. 96'857.39
- Tri à la source Fr. 228'071.38

Les prestataires de transport ont des contrats d'une durée de 12 ans obtenus sur la base d'appels d'offre selon la loi sur les marchés publics.

Pour GazEl, la Ville de Sion leur livre la totalité de ses déchets verts.

*Remarque de la CEU : D'une fois le bilan Twins disponible, nous souhaiterions avoir un état de situation générale, une analyse complète de la gestion des déchets avec des recommandations d'amélioration si nécessaire.*

*La réponse n'est pas complète concernant GazEl.*

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissements</b>	<b>604.5290</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>247</b>

**Question 45**

Remembrement parcellaire Turin Est : 640'000 frs budgétisés, qu'est-ce qui explique la non utilisation du montant ?

**Réponse**

La réalisation du RPU de Turin Est est retardée car les oppositions sont toujours en traitement. Le Conseil d'Etat doit approuver au préalable le plan d'aménagement détaillé du secteur. Nous avons bon espoir que cette décision tombera d'ici la fin de l'année. Ainsi, le traitement des oppositions pourra débuter.

**Dicastère 7 : Bâtiments & Constructions**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>700.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>169</b>

**Question 46**

Les Agettes : Qu'est-ce qui a mené à ce report concernant l'inventaire des bâtiments ?

**Réponse**

Les ressources dédiées au patrimoine sont intégrées à la section « Etudes et projets » du service ; le lancement de cet inventaire complémentaire, qui appelle la constitution

d'une commission externe d'évaluation et une mise à jour des documents existants, n'a pas pu être planifié dans le cadre des priorités 2023. L'accent a été porté à l'intégration dans le SIT communal de l'inventaire déjà réalisé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>700.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>169</b>

#### Question 48

Détail de ce qui a été fait, du nombre de bâtiments ? et pourquoi le montant budgétisé n'a pas été utilisé ?

#### Réponse

Les subventionnements octroyés sous cette rubrique concernent exclusivement celles relatives aux bâtiments en vieille ville et dans les villages / hameaux, ainsi que ceux classés à l'inventaire du patrimoine bâti. Les demandes font d'abord l'objet d'une promesse, que nous pouvons intégrer à notre budget, puis d'une demande de paiement à la fin des travaux. Les écarts de temps sont très variables entre ces deux moments, avec parfois des projets différés ou abandonnés.

Nous procédons à des provisions d'une année sur l'autre pour garantir que les promesses données aux requérants puissent être honorées lors de la présentation du décompte final des travaux. Le but n'étant pas de provisionner exagérément ces comptes, pour lesquels moins de demandes nous sont parvenues, les budgets ont été temporairement réduits ; ils retrouveront leur niveau antérieur dans les années à venir.

Il faut rappeler que le cadre du subventionnement octroyé par la Ville est clairement défini dans les « Directives relatives aux subventions - bâtiments et ensembles bâtis protégés » et les « Travaux subventionnables au titre de la conservation et de la restauration du patrimoine bâti » de novembre 2020.

Pour l'année 2023, différents requérants ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de Fr. 89'183,10.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Investissements</b>	<b>701.5620</b>	<b>Subventions aux communes et associations de communes</b>	<b>255</b>

#### Question 53

Hôtel de Ville – réfection toiture : pourquoi la Ville participe à la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, alors que la Ville est locataire. Quel est l'accord avec la Bourgeoisie pour occuper les locaux de l'Hôtel de Ville ainsi que les autres bâtiments bourgeoisiaux ?

#### Réponse

Le décompte des travaux a été établi selon convention conclue de longue date entre la Ville de Sion et la Bourgeoisie, sur la base d'une répartition de 70% Ville de Sion / 30% Bourgeoisie. Cette répartition est utilisée pour les charges de l'Hôtel de Ville à titre de location du bâtiment par la Ville de Sion. Pour la Maison Supersaxo, le bâtiment est mis gratuitement à disposition pour une période de 5 ans.

## Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>850.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>179</b>

### Question 55

Toitures végétalisées : pourquoi le montant n'a pas été utilisé ? quelle communication a été faite ?

### Réponse

Il n'y a pas eu de demande de subvention de la part des propriétaires / constructeurs. Concernant la communication, un communiqué de presse a été diffusé et une page d'information ad hoc est publiée sur le site internet communal. La RTS a publié une information et une vidéo, le Nouvelliste a publié un article, Batimag aussi et Rhône FM a également dédié une information ad hoc.

<https://www.sion.ch/communiques/1968394>

<https://www.sion.ch/themes/64222>

<https://www.rts.ch/info/regions/valais/14378729-sion-subventionne-les-toitures-vegetalisees-une-arme-verte-aux-multiples-avantages.html>

<https://www.batimag.ch/architecture/sion-encourage-les-proprietaires-a-opter-pour-des-toitures-vegetalisees-6325>

<https://www.lenouvelliste.ch/valais/valais-central/sion-district/sion-commune/sion-accorde-des-subventions-pour-vegetaliser-ses-toits-1327481>

<https://www.rhonefm.ch/habitat/sion-des-subventions-pour-les-toits-vegetalises-89150>

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>852.3111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>180</b>

### Question 56

Est-ce qu'il y a un plan de renouvellement des machines ? qu'est-ce qui sera changé les prochaines années ?

### Réponse

Les appareils et machines sont utilisés au maximum de leur capacité qui est devenue de plus en plus difficile à prévoir au regard de l'obsolescence avancée de certains matériels. La section parcs et jardins recourt à une mécanisation de certaines tâches pour des raisons multiples : réduction de services tiers coûteux, augmentation de la productivité et de la sécurité, optimisation des besoins en main d'œuvre au regard des surfaces toujours plus importantes à aménager et à entretenir et de la diversification des tâches, réduction des produits phytosanitaires.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>856.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>183</b>

#### Question 57

Détail demandé. Est-ce que Velospot fait partie de cette rubrique ?  
Qu'est-ce qu'est Mobility Flex ?

#### Réponse

Effectivement, la redevance annuelle payée à Vélospot pour les stations de vélos en libre service fait partie de cette rubrique. En 2023, le montant payé a été de CHF 131'930.- Pour rappel, le nouveau réseau en fonction a été mis en place au travers d'un appel d'offres mené par l'AggloValaisCentral. Toutes les communes de l'Agglo paient donc la même redevance unitaire.

MobilityFlex correspond à la voiture électrique en libre-service disponible à Uvrier, mise en place dans le cadre d'un contrat avec la société Mobility. :

<https://www.sion.ch/communiqués/1961887>

La mise en œuvre de cette offre a aussi permis de mettre à disposition une borne électrique en libre-service sur le domaine public communal, Uvrier n'étant pas encore pourvu d'une telle possibilité de rechargement jusqu'alors.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>856.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>183</b>

#### Question 58

Pourrait-on nous parler du laboratoire de mobilité ? quel est son mandat ?

#### Réponse

Le Laboratoire de la Mobilité dispose d'un site interne dédié :

<https://www.mobilitylab.ch/le-lab/mobility-lab-sion-valais>

Le mobility lab réunit à Sion-Valais depuis 2014 l'EPFL, la HES-SO Valais-Wallis, le Canton du Valais, la Ville de Sion et la Poste. Ensemble, ces partenaires développent des idées novatrices et testent des solutions, particulièrement en matière de la mobilité. Ainsi, la première exploitation au monde de bus sans conducteur s'est déroulé sur la voie publique à Sion. L'équipe Open Innovation de la Poste assure la coordination du laboratoire.

Parmi les projets en cours, on peut citer l'appel à projet académique en lien avec l'électrification des bus sédunois : <https://www.mobilitylab.ch/actualites/page-de-details/news/appel-a-projets-innovants-electrification-de-la-flotte-de-bus-a-sion>

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>858.3141</b>	<b>Entretien des routes / voies de communication</b>	<b>184</b>

*Question 59*

Dans l'explication on parle d' « entretien minimal », alors que l'augmentation par rapport au budget est importante. Qu'est-ce qui explique cette augmentation ?

*Réponse*

Les voies ferrées industrielles font l'objet d'analyses approfondies dans le cadre d'un audit de l'Office fédéral des transports, d'un examen de l'infrastructure menée par les CFF et d'une procédure de mise à niveau des passages à niveaux. Des expertises ont dû être commandées pour mener à bien ces analyses et une partie des budgets d'expertises ont été imputées sur cette rubrique. Les interventions opérationnelles sont bien restées limitées à un entretien minimal.

**Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>9</b>	<b>Investissements</b>	<b>901.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>269</b>

*Question 67*

Projet du Skate Plaza : est-ce que le projet a été validé ? peut-on voir le projet et quel est le planning pour le skate parc ? et quel est le budget du projet ?

*Réponse*

Oui, le projet a été formellement validé tout au long des différentes étapes ainsi que lors de la planification financière (étude de faisabilité et enveloppe budgétaire soumises au conseil municipal, validation d'une procédure d'appel d'offres selon un cahier de soumission co-construit et ratifié par l'association d'utilisateur-trice-s Sion Ride, adjudication d'un mandat à des entreprises couvrant la conception du skateplaza, etc.). Le planning intentionnel prévoit une mise en service de la nouvelle infrastructure courant 2025, ceci afin de garantir une offre en continu dans le contexte de l'inauguration du nouveau collège et du déménagement nécessaire des anciens modules de skate en façade de ce dernier.

Le futur skateplaza est devisé à Fr. 1,5 mio, pour sa partie programmatique auquel s'ajoute le transfert du terrain du PF au PA ainsi que Fr. 0.5 mio.- pour les aménagements extérieurs, d'arborisation, de végétalisation et d'autres assises, etc. L'expression de cette nouvelle infrastructure épouse la forme suivante :



Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Investissements	901.5040	Terrains bâtis	269

**Question 68**

Centres sportifs : quel est le planning pour les travaux du terrain synthétique des terrains de foot de Bramois ?

**Réponse**

Le planning intentionnel est le suivant :

- Deuxième semestre 2024 : études et travaux préparatoires ;
- Année 2025 : réalisation ;
- Fin deuxième semestre 2025 : livraison finale et mise en service.

**III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL**

La CEU salue le bon fonctionnement du Conseil municipal et des chef-fes des différents services communaux qui, par un travail consciencieux, présentent au Conseil général des comptes minutieux et proches du budget proposé.

La gestion des déchets et plus particulièrement la mise en place du système Twins de GastroVert a attiré l'attention de la CEU. Il est évident que ces conteneurs permettent au centre-ville de palier aux problèmes d'odeur et autres effets indésirables des déchets verts. Or, tel que relevé dans le cadre du budget 2023, la CEU se demande si ce système est utile dans les zones déjà bien

desservies par les poubelles vertes traditionnelles et en particulier hors du centre ville. Un bilan est donc attendu suite à la mise en place des conteneurs Twins.

Concernant les charges d'énergie, le tableau indiquant les montants dépensés par dicastère permet d'avoir une vue d'ensemble et cela est appréciable. La CEU souhaite qu'il soit présent pour les prochains rapports de comptes.

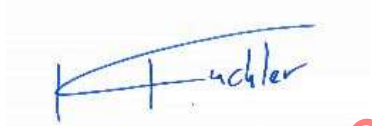
Enfin, les projets en cours respectent le budget prévu. Il faudra cependant être vigilant afin de maîtriser les charges d'exploitation des nouveaux bâtiments, tels que le Pôle musique, la salle Noda, etc. Cette question peut également être liée au programme de formations continues proposées par la Ville et qui devront évoluer de pair avec les besoins futurs de la commune liés à ces nouveaux projets pour un fonctionnement optimal.

En conclusion, la Commission Environnement et Urbanisme remercie le Conseil municipal et l'ensemble des services pour la bonne tenue des comptes 2023 de la Ville de Sion, les approuve à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 4 juin 2024

Pour la Commission d'Environnement et d'Urbanisme

**Fabien Kuchler**



Le Président

**Mireille Hofmann Jacquod**



La Rapporteuse

Liste des présences :

Nom	30.05 -1	30.05 -2	30.05 -3	28.05	4.06
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Michaël Bernhard	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	-	X
Lionel Gapany	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	X	X
Janique Luyet	X	X	X	-	X
François Meyer	X	X	X	-	X
Florian Micheloud	X	X	X	X	-
Annie Thiessoz Reynard	X	X	X	X	-
Edouard Rey	-	-	-	-	X

Document de travail à l'usage du Conseil général